

## **CONCOURS NATIONAUX**

### **REGLEMENT :**

#### **A: ENGAGEMENTS**

Les engagements individuels par tireur et discipline seront à joindre à la fiche d'inscription qui vous sera adressée (également disponible sur le site internet (<http://fscf.tir.free.fr>)).

Le montant des inscriptions est fixé comme suit :

- **QUELQUE soit la catégorie tout à 6 € en individuel**
- **Et par Equipe 10 €**

Le règlement se fera par chèque **uniquement**, ils seront à libeller à l'ordre de : **FSCF**.

#### **Rappel sur les armes anciennes :**

Les disciplines Armes Anciennes sont ouvertes à tous sans qualification et dans une catégorie unique Femme et Homme confondue. Le prêt d'arme est possible pour plusieurs tireurs. Cette année arrive l'Arme longue qui se tire à 25m sur la même cible qu'au pistolet, ouvert à tous.

#### **B: CONDITIONS GENERALES**

Tout engagement non parvenu à temps au responsable compétitions nationales dans les délais réglementaires ou non accompagné du montant des droits ne sera pas retenu.

### **01 SEPTEMBRE 2018 pour CHALONS à partir des Cadets,**

#### **Sauf Ecole de TIR**

Les organisateurs de chaque concours devront s'assurer de la régularité des inscriptions.

La participation aux championnats fédéraux est soumise à la participation Départementale et du niveau suivant (Région ou Championnat de plusieurs département) et réalisation des points de qualification.

La qualification pour le tour après les départementaux sont libres.

**Toutes les situations non prévues par le présent règlement seront tranchées par la Commission National de TIR Sportif ([Mondevert@hotmail.fr](mailto:Mondevert@hotmail.fr))**

Le contrôle des résultats par la commission National de tir Sportif est définitif et sans appel.

## C: QUALIFICATIONS

Seront qualifiés aux championnats fédéraux les compétiteurs ayant réalisés au minimum les points qualificatifs (voir annexe 1) lors des phases qualificatives.

**ATTENTION : C'est l'année de naissance qui détermine la catégorie et non la saison sportive.**

## D: RETOUR DES RESULTATS QUALIFICATIFS

Le retour des résultats doit être envoyé par les responsables des compétitions de chaque niveau Départementaux, Régionaux (ou cumul départemental) est fixé comme suit :

Les résultats sont à envoyer à :

**Jean-Marc GELAIN ([jm@gelain.net](mailto:jm@gelain.net) ou [mondevert@hotmail.fr](mailto:mondevert@hotmail.fr) )**

**16 rue des Vosges**

**67230 BENFELD**

## E: CLASSEMENTS INDIVIDUELS

Les classements individuels seront établis dans toutes les catégories pour les disciplines suivantes à la seule condition qu'il y ait 3 tireurs inscrits. Si cette condition n'est pas remplie, le sur classement ne sera pas automatique.

**Pistolet 10 mètres**

**Carabine 10 mètres**

S1-S2-JG-CG : 60 coups

D1-2-3-JF-CF et S3 : 40 coups

**Arbalète 10 mètres**

**Pistolet 25 mètres 22lr**

**Pistolet 50 mètres**

**Carabine 50 mètres couché**

**Carabine 3X20**

60 coups pour tous sauf D3  
et S3 (40 coups)

**Le 3x20 se tire en cumul  
avec le 50 mètres couché**

**Tir Posé ( D3 & S3 )**

30 coups

**+de 50 ans**

Pour les disciplines suivantes, seules les catégories mentionnées ci-dessous sont ouvertes :

#### **Pistolet 10 mètres vitesse & standard :**

- 40 coups
- 30 coups

#### **Pistolet 25 mètres gros calibre :**

- Senior

#### **Pistolet armes anciennes :**

- |              |                       |
|--------------|-----------------------|
| Kuchenreuter | Mariette              |
| Comminazzo   | Vetterli Carabine 25m |

## **F: REGLEMENT**

L'utilisation du drapeau de sécurité est demandée à tous les tireurs. Si absence, aux **départementaux : Avertissement**, aux **régionaux et Fédéraux : moins 2 points**.

La durée des matchs sera 1H45 60 Plombs et 1H15 40 Plombs, néanmoins une particularité subsiste pour la carabine 50m couché (C50) et le 3X20. Le 3 positions se tirera en cumul avec le C50. Le pantalon de tir sera autorisé pour les tireurs C50 et les tireurs 3 positions, le tir en cumul se fera dans l'ordre C50, puis 20 debout puis 20 genou, seront comptabilisés les 20 premiers coups du couché pour le résultat 3 positions. Le cumul se tirera en 3h00 préparation et essais compris (essais illimités).

**Le C50 seul se tirera en 1h45, préparation et essais compris (essais illimités).**

**L'heure de convocation sur les plannings correspondra à l'heure de début des essais.**

**Pour les épreuves de pistolet 50m, pistolet 22LR et Gros calibre, il vous sera demandé à chaque épreuve, par les arbitres :**

- La licence FSCF du tireur  
Et ou (suivant la convention qui lie la FSCF et la FFTIR)
- Une licence FFT de la personne transportant l'arme (pour le transport de l'arme Obligatoire)
- La détention de l'arme (Vérification **UNIQUEMENT** que le numéro de l'arme correspond au papier, donc que l'arme est légale).

**Pour l'épreuve Vetterli, celle-ci se tire debout, avec une arme longue, et chargement par la bouche. Le type de calibre ou le type d'amorce est libre. La tenue est libre. Le tire se fait sur 13 balles, en ne gardant que les 10 meilleurs. Le comptage se fait de la même manière que le MLAIC.**

**Tout point non mentionné dans ce règlement sera étudié et tranché par la commission compétente.**

## **G: LES ARBITRES LOI n° 2006-1294 du 23 octobre 2006**

### **La mission de l'arbitre :**

L'article L.223-1 du Code du sport précise que les arbitres et juges exercent leur mission en toute indépendance et impartialité, dans le respect des règlements édictés par la fédération sportive auprès de laquelle ils sont licenciés.

### **Sur le plan pénal :**

A l'article L.223-2 du Code du sport affirme que les arbitres et juges sont chargés d'une mission de service public. Afin de leur assurer une meilleure protection, **les arbitres sont en fait assimilés à un magistrat ou encore un officier de police judiciaire**. A titre d'exemple, les menaces ou actes d'intimidation envers un arbitre sont dès lors punis de deux ans d'emprisonnement et de 30000 Euros d'amende.

### **Rôle de l'arbitre :**

Par ces connaissances et ces compétences, il apporte un jugement, une décision sur une action exécuter par les Athlètes.

L'arbitre est un licencié d'un club de la FSCF.

### **Motivation l'arbitre :**

La motivation du Juge/Arbitre est de **SERVIR**.

## **H: CLASSEMENTS PAR EQUIPE**

**Les surclassements sont autorisés à la condition d'être déclarés sur les feuilles d'engagements.**

### **Carabine & pistolet 10mètres**

Poussins garçons et filles

Benjamins, benjamines

Minimes garçons et filles

Cadets, cadettes

Juniors garçons et filles

Seniors 1 / Dames 1

Seniors 2 / Dames 2

Seniors 3 / Dames 3

### **Arbalète 10mètres**

Tireuses sur 40 coups

Tireurs sur 60 coups

### **Pistolet 25 mètres**

Hommes

Femmes

### **Pistolet 25 mètres gros calibre**

Catégorie unique

Commission Fédérale de Tir – 15/12/2017

### Pistolet 50 mètres

S1/S2/S3

### Carabine 50mètres

Minimes garçons et filles, cadets et cadettes

Juniors filles, dames 1-2-3

Juniors garçons, seniors 1-2-3

### Armes Anciennes

Catégorie unique

### Carabine 3X20

Hommes

Femmes

### Tir posé

Homme

Femme

**Il est possible de faire une équipe de trois catégorie différente, celle-ci sera alors de type S1 ou D1**

## H: RECOMPENSES

### **Individuelles**

Le premier se verra décerner le titre de champion national FSCF année 2018, une médaille dorée.

Le second recevra une médaille argentée. Le troisième recevra une médaille bronzée.

#### Attention sur les titres :

Si une seule personne est représentée dans une catégorie au niveau départemental, alors le titre de Champion Départemental peut être donné.

Il faut au minimum Deux compétiteur au niveau régional (ou groupement de département) pour décerner le titre de Champion Régional. Si le tireur est seul c'est un VAINQUEUR de la discipline.

**Il faut au minimum 3 tireurs au niveau Fédéral pour que le titre puisse être donné.**

**Pour les VAINQUEURS, l'organisateur n'est pas obligé de lui remettre une récompense.**

De ce fait le changement de catégorie peut-être fait avant les essais et signaler à l'arbitre, qui le notera sur la feuille de mach, le surclassement. Il est possible de surclasser plusieurs catégories.

Les surclassements vont de Minimes à S1, puis de S3 à S1.

Le surclassement est possible de fille à garçon

### **Par équipes**

Les 3 tireurs de l'équipe classée première se verront décerner le titre de champion national FSCF année 2018 et recevront un fanion FSCF.

### **Echange de tireurs pour une discipline**

Pour des raisons multiples, il est possible de prêter des tireurs pour un autre club :

Commission Fédérale de Tir – 15/12/2017

Un tireur d'un club A peut tirer une discipline pour un club B, voire tirer une autre discipline pour un club C.

Pour ce faire il faut : Le club recevant devra inscrire le tireur et acquitter les frais d'inscription.

## **I: LIEUX DES FINALES**

Pistolet et carabine 10 mètres (hors école de tir), pistolet combiné 22Lr, gros calibre, pistolet armes anciennes, pistolet et carabine 50 mètres, ainsi que carabine 3X20 se dérouleront les **14, 15 et 16 septembre 2018 à Chalons en Champagne.**

## **J: CORRESPONDANTS**

**Mr GELAIN Jean Marc**

**Responsable National de la Commission du TIR SPORTIF**

**Responsable Arbitrage**

16 rue des vosges

67230 Benfeld

Tel : 06 37 43 13 54

Email : [mondevert@hotmail.fr](mailto:mondevert@hotmail.fr) ou [jm@gelain.net](mailto:jm@gelain.net)